Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20260506-D_2026_072-DE

Publié le 11/05/2026

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D-2026-072

L'an 2026, le 06 mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes du complexe Alain Jarsaillon, sous la présidence de Monsieur Jacques MESAS, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 30/04/2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers absents : 5
Nombre de procurations : 5
Nombre de conseillers votants : 29

Élus présents :
Mme AUBERTIN Catherine, Mme BERNIER Sandrine, Mme BOURGOIN Gwendoline, Mme CADRES Raymonde, Mme CHAMI Emilie, M. CHENEAU Frédéric, Mme COLLARD Agnès, Mme DOYEN Stéphanie, Mme FONTAINE Stéphanie, M. GARCIA Juanito, M. GUILLON Jérémy, M. HAROUCH Foued, Mme LABEDAN Constance, M. LAINÉ Joël, M. LEGROS Adrien, M. LOUIS Didier, M. MERIT Jean-Philippe, M. MESAS Jacques, Mme MEUNIER Cassandre, M. MONTLIVET Nicolas, M. SPALETTA Hervé, M. WEILL Michel, Mme WITTNER Isabelle, Mme YANG Aurélie.

Élus absents :
Mme BAUCHER Karine, M. FROISSART Yves, Mme GAFSI Leïla, Mme HARDOUIN Natalina, M. HOVORKA Frank.

Procurations :
Mme BAUCHER Karine à M. CHENEAU Frédéric,
M. FROISSART Yves à M. Adrien LEGROS,
Mme GAFSI Leïla à M. Jacques MESAS,
Mme HARDOUIN Natalina à M. Joël LAINÉ
M. HOVORKA Frank à M. GARCIA Juanito.

Secrétaire de séance :
Mme MEUNIER Cassandre

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

BUDGET PRINCIPAL : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026

Rapporteur : M. Juanito GARCIA

Après le vote du Compte Financier unique (CFU) et l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2025, le Conseil municipal est invité à délibérer sur l'intégration de ces résultats au sein du Budget de l'exercice 2026 par l'intermédiaire d'une décision budgétaire appelée « Budget Supplémentaire ».

Le Budget Supplémentaire (BS) est un acte qui remplit deux fonctions.

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20260506-D_2026_072-DE

D'une part il s'agit d'un acte de report : il permet d'intégrer dans le budget les résultats définitifs de l'année précédente dégagés par le Compte Financier Unique. L'affectation des résultats ayant été faite lors du Budget Primitif 2026 de façon anticipée, il s'agira donc de régulariser les résultats définitifs par rapport aux résultats anticipés. Les résultats de l'exercice 2025 sont conformes à ce qui était prévu au stade du budget primitif 2026 lors de leur reprise anticipée.

D'autre part, le BS est un acte d'ajustement. Comme une décision modificative, le budget supplémentaire permet :

- D'ajuster les prévisions votées lors du budget primitif, afin notamment de tenir compte des résultats reportés ;
- D'inscrire des propositions nouvelles de crédits en dépenses et en recettes mais également de constater comptablement la non réalisation de certaines opérations.

Le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2026 s'équilibre comme suit, et tel qu'annexé à la présente délibération.

En section de Fonctionnement, les modifications s'équilibrent à hauteur de 83 434,00 €, comme suit :

➢ Au titre des recettes :

Chapitre comptable	Libellé inscription	Opération réelle/ordre	Montant
731	Fiscalité locale	R	-28 651,00
74	Dotations, subventions et participations	R	112 085,00
		Total	83 434,00

Au chapitre 731, le produit prévisionnel des taxes foncières est diminué de 30 190 €, pour s'établir à 5 425 995 € et la taxe sur les pylônes électriques progresse de 1 539 € pour atteindre 26 539 €.

Au chapitre 74, les montants de plusieurs dotations et compensations ont été notifiés en avril ce qui permet d'augmenter les inscriptions budgétaires de 112 085 €. Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement s'élève au total à 1 608 984 € avec un ajustement de +143 984 €. Les attributions de compensation de l'Etat au titre des exonérations de taxes foncières sont diminuées de 31 899 € et s'élèvent désormais à 130 101 €.

➢ Au titre des dépenses :

Chapitre comptable	Libellé inscription	Opération réelle/ordre	Montant
011	Charges à caractère général	R	7 000,00
023	Virement à la section d'investissement	O	76 434,00
		Total	83 434,00

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20260506-D_2026_072-DE

Dans les modifications significatives en dépenses de fonctionnement, il faut d'abord noter le virement de 76 434 € à la section d'investissement (chapitre 023) qui vient conforter l'autofinancement des investissements.

Ensuite, 7 000 € sont ajoutés au chapitre 011 pour l'organisation d'évènements : fête médiévale, fêtes de Beaugency.

En section d'Investissement, les modifications s'équilibrent à hauteur de 317 374 €, comme suit :

➢ Au titre des recettes :

Chapitre comptable	Libellé inscription	Opération réelle/ordre	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	R	76 434,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	R	5 000,00
13	Subventions d'investissement	R	235 940,00
		Total	317 374,00

Les inscriptions en recettes d'investissement sont d'abord constituées du virement de la section de fonctionnement pour 76 434 €.

Ensuite, une subvention de 234 900 € de la Région Centre-Val de Loire est inscrite pour la rénovation énergétique de l'école primaire du Mail et une subvention de 1 040,00 € de l'Etat est inscrite pour l'achat de nouvelles urnes de vote.

Enfin, 5 000 € sont inscrits suite à la cession d'un terrain communal situé entre le 13 et le 17 de la rue Saint-Michel.

Il faut souligner que ce budget supplémentaire ne comporte pas de recours à l'emprunt, comme c'était le cas du budget primitif.

➢ Au titre des dépenses :

Chapitre comptable	Libellé inscription	Opération réelle/ordre	Montant
20	Immobilisations incorporelles	R	29 780,00
204	Subventions équipement versées	R	1 000,00
21	Immobilisations corporelles	R	40 976,00
23	Immobilisations en cours	R	245 618,00
		Total	317 374,00

Les nouvelles dépenses d'équipement proposées concernent principalement :

- L'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour le transfert de la crèche Chatons et Diablotins étant modifiée, 210 000 € sont retirés du budget ;
- 430 000 € de crédits sont ouverts pour réaliser le projet de sécurisation et d'embellissement du cœur de hameau de Vernon ;
- L'enveloppe pour les réfections de voirie est augmentée de 50 000 € en sus des premiers crédits inscrits au budget primitif ;

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20260506-D_2026_072-DE

- L'enveloppe pour les travaux divers dans les bâtiments sportifs est également augmentée de
 30 000 € auxquels s'ajoutent 12 000 € pour rénover la salle de danse du gymnase de Garambault ;
- 45 000 € sont prévus pour aménager les nouveaux cabinets médicaux au 2ème étage du pôle de santé ;
- 40 000 € sont prévus pour le recrutement d'un maitre d'œuvre pour la végétalisation de l'école de la Vallée du Rû ;
- 36 200 € sont dédiés au renouvellement de matériel informatique et à la migration de serveurs ;
- 20 000 € sont inscrits pour des réparations d'éclairage public.

Ces dépenses sont financées pour partie par un virement de 246 822 € du compte « constructions » non affecté qui avait été constitué lors du budget primitif.

Ce dossier a été présenté à la commission « finances, ressources humaines, numérique, communication » du 28/04/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la MAJORITÉ (6 VOTES CONTRE : MM. CHENEAU Frédéric, MONTLIVET Nicolas et WEILL Michel, et Mmes AUBERTIN Catherine, BAUCHER Karine et WITTNER Isabelle) **de :**

1. **Approuver le budget supplémentaire du budget principal de la Ville de Beaugency pour 2026 ;**
2. **Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint à procéder dans le cadre de la fongibilité des crédits à des virements de chapitre à chapitre et d'opération à opération, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section ;**
3. **Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à l'adoption dudit budget.**

Signé électroniquement par :
Jean-Jacques MESNIER
Date de signature : 18/05/2026
Qualité : BEAUGENCY - Maire adjoint